

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° n°9 (arrêté de promulgation du 19 juillet 1932)

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 19 juillet 1932
Numéro JO n° 428 du 31/07/1932	Date du numéro 31 juillet 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arsôté du 1° octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 21 mai 1952, portant promulgation d'un avenant à la convention commerciale franco-roumaine du 27 août 1930, siené le 5 janvier 1932, entre la France et la Roumanie, inséré au Journal officiel de la République française du 22 mail 1952

Vu la circulaire du Ministre des colonies n° 1041, du 15 juin 1932;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°

- Est promuleué à la Côte française des Somalis le décret du 21 mai 1932 susvisé, portant promulgation d'un avenant à FA convention commerciale franco-roumaine du 27 août 1930, signé le » janvier 1932, entre la France et la RhouHialie.

(1) Les textes de ces actes ont été publiésavec le décret de mise en application à titre provisoire au Journal officiel du 12 septembre 1930 Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

antoin.